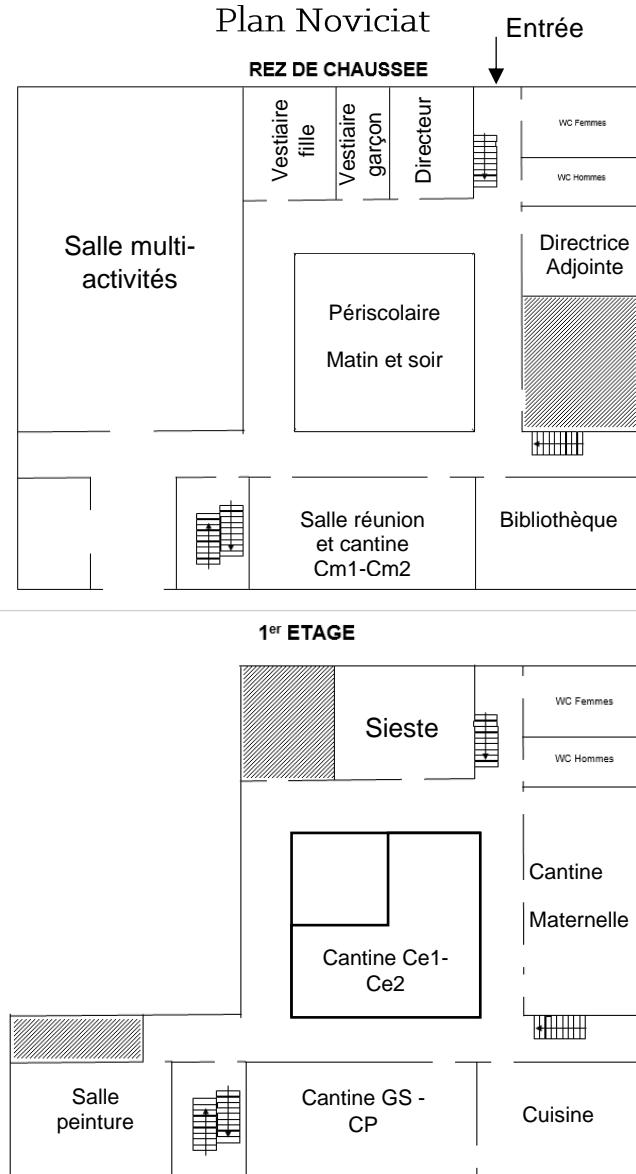


Vacances		FORFAIT SEMAINE	FORFAIT FRATRIE*	JOURNÉE
		(de 7h à 19h) pour 5 jours	(de 7h à 19h) pour 5 jours	(de 7h à 19h)

Tarif périscolaire 2022-2023					
du lundi au vendredi			mercredi*		
MAIN	CANTINE	SOIR	DEMI JOURNÉE	REPAS	JOURNÉE
[de 7h à 7h30 à 8h30]	[11h30-13h30] repas inclus	[de 16h30 à 17h30 gouter inclus]	[de 17h30 à 19h pris à la 1/2 heure]	[de 8h30 à 11h30 ou de 13h30 à 16h30 horaires repos inclus]	[de 8h30 à 16h30] repas inclus
Régime Général et MSA QF < 800€	1,20 €	2,40 €	7,10 €	2,75 €	1,20 €
Régime Général et MSA QF > 800€	1,25 €	2,50 €	7,20 €	2,85 €	1,25 €

* Accès possible le mercredi dès 7h et jusqu'à 19h aux tarifs périscolaires



Noviciat, 2 bis rue du parc 54510 ART-SUR-MEURTHE

Site : www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe

Contacts :

Thomas MARC, Directeur
Amandine SEVERIN, Directrice adjointe

Mail : noviciat.artsurmeurthe@gmail.com

Téléphone : 03.83.25.35.32



L'accueil périscolaire a été mis en place à Art-sur-Meurthe afin de répondre aux besoins des familles et d'assurer le maintien de la population scolaire.

L'accueil est agréé par la Direction de la Cohésion Sociale. L'équipe d'animation, composée d'animateurs BAFA, met en place des activités et des animations de qualité dans le cadre du projet pédagogique.

Le fonctionnement :

- Un accueil périscolaire du lundi au vendredi pour les enfants scolarisés :

Le matin de 7h00 à 8h30, le midi de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 19h00.

- Un accueil le mercredi de 8h30 à 16h30 (avec un accueil possible à partir de 7h00 et jusqu'à 19h). Une journée à thème avec différentes activités pour petits et grands et une sortie tous les 2 mois...

- Des accueils de loisirs pendant les petites vacances d'Automne, d'Hiver et de Printemps de 7H00 à 19H00.
• Du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre 2022
• Du lundi 13 février au vendredi 17 février 2023
• Du lundi 17 avril au vendredi 21 avril 2023

- Un accueil de loisirs pendant les vacances estivales :
• Du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023
• La dernière semaine d'août 2023 avant la reprise de l'école



Les repas

La cantine :

Les repas du midi sont fournis par notre prestataire Sodexo. Il propose des repas équilibrés, composés à 25% de produits bio et provenant de producteurs locaux.



Le traiteur propose des menus sans porc et des menus végétariens.

Les goûters sont fournis par le périscolaire les soirs dans le cadre de l'accueil. La première heure du périscolaire (16h30 – 17h30) n'est pas fractionnable.

Forfait goûter :



Pour les enfants participant à une activité débutant à 17h, il est possible de prendre un forfait goûter pour l'année (50€ l'année). Les animateurs vont chercher les enfants à l'école et nous fournissons le goûter avant de les accompagner à l'activité (musique, peinture...)

Le matin, les enfants peuvent petit-déjeuner au périscolaire. Les parents doivent fournir le petit déjeuner.

Le bus

Un ramassage scolaire relie la commune d'Art-sur-Meurthe et la commune de Lenoncourt (ligne E600).

Les animateurs emmènent les enfants le matin à l'arrêt de bus et les prennent en charge le midi (arrêt de bus devant l'école d'Art-sur-Meurthe) et à la sortie le soir.
Plus d'informations sur les horaires et les lieux de ramassage sur :



Infos pratiques

Inscriptions :

Les parents doivent prendre contact avec le directeur pour obtenir leur accès au portail famille de l'association :
<https://fd-famillesrurales.portail-defi.net/>

Le portail famille est un accès internet sécurisé 24h/24h et 7j/7 permettant de gérer les informations des parents et des enfants, d'inscrire au périscolaire et à la cantine, d'accéder aux factures et règlements.

Pour finaliser le dossier d'inscription, la famille doit fournir une attestation CAF avec le montant du QF et saisir la fiche médicale pour son enfant (vaccination obligatoire à jour).

Pour en savoir plus sur les fonctionnalités du portail, voici une petite vidéo de présentation :

https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=GNgWYtbRJyE&feature=emb_title

Les repas de cantine doivent être ajoutés ou annulés **le matin-même avant 8h30**. En cas d'annulation hors délais, le forfait sera facturé (sauf présentation d'un certificat médical dans les 48h).



Facturation :

Les factures sont envoyées au plus tard le 5 du mois. Elles sont à régler par virement, chèque, espèce, CESU ou ANCV avant le 15 du mois.

Adhésion :

Pour s'inscrire au périscolaire, les familles doivent s'acquitter de l'adhésion (26 € par an et par famille pour 2022-2023)

Affaires à fournir :

Tous les enfants doivent avoir des chaussons pour le noviciat qui restent sur place.

Les enfants de maternelle doivent avoir un change complet, fourni dans une boîte nominative à chaussure et renouvelé en cas de besoin.

Pour suivre l'actualité, likez notre page facebook :
<https://www.facebook.com/Familles-Rurales-Art-sur-Meurthe-164459259135633>

